

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

18 Mars 2022

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, BROCHOT Alain, CARRION Pascal, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, LEBEAU Roland, LUC Frédéric, SEGOND Bruno.

Absents/excusés : DADA Coralie, DEVELAY Franck, GIRARD Lionel, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/02/2022

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Comptes de gestion et comptes administratifs 2021

Madame Ducreux 2^{ème} adjointe présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2021 pour chacun des budgets : budget principal, eau et assainissement.

Madame Ducreux détaille les principaux postes de charges et de recettes de la commune à savoir :

Budget Principal Commune 2021 :

1) Charges principales

- Charges courantes / entretien : 145 853.14€
- Charges de personnel : 191 427.94€ Madame Ducreux précise que les charges du quatrième trimestre et les cotisations n'avaient pas été appelées sur 2020 (manquement du secrétariat). Elles ont été régularisées sur l'exercice 2021
- Indemnités des élus : 35 819.09€
- Charges financières : 4 979.12€
- Attributions de compensation : 110 917.76€

2) Recettes principales

- Impôts et taxes : 195 468€
- Dotations de l'état : 158 700.67€
- Revenus des immeubles / biens communaux : 50 595.90€

Budget Investissement Commune 2021 :

1) Charges principales

- Remboursements d'emprunts : 18 528.67€
- Travaux : 101 781.19€

2) Recettes principales

- Subventions : 33 249.31€
- Emprunt souscrit en cours d'exercice : 30 000€

Budget Principal Eau

1) Charges Principales

- Achat d'eau : 33 250.71€ (seul le premier semestre a été réglé sur l'exercice 2021)
- Energie : 5 232.33€
- Maintenance : 8 212.05€
- Honoraires / rémunérations intermédiaires : 9 265.85€
- Taxes et redevances : 24 294.14€
- Reversement redevance agence de l'eau : 9 476€

2) Recettes Principales

- Ventes d'eau : 133 885.07€

Budget Investissement Eau

1) Charges Principales

- Opération d'ordre entre sections : 21 213.98€

2) Recettes Principales

- Opération d'ordre entre sections : 63 769€

Budget Principal Assainissement

1) Charges principales : 13 936.56€

2) Recettes principales : 7 350.40€

Budget Investissement assainissement :

1) Charges principales

- Opération d'ordre entre sections : 7 851.48€

2) Recettes principales

- Opération d'ordre entre sections : 11 021€

Le compte administratif du **budget principal** laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de **19 673.24 €**
- Un résultat antérieur reporté de **80 215.59 €**

Résultat à affecter (hors restes à réaliser) **99 888.83€**

- Solde des restes à réaliser 4 918€

Le besoin de financement s'établit à **55 891.73 €**. Le résultat est affecté comme suit :

- Compte 1068 : **55 891.73 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **43 997.10 €**

Le compte administratif du **budget eau** laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de **- 2 213.20 €**
- Un résultat antérieur reporté de **19 167.68 €**

Résultat à affecter (hors restes à réaliser) **16 954.48 €**

- Solde des restes à réaliser d'un montant de 18 300€

Le besoin de financement s'établit à **0 €**. Le résultat est affecté comme suit :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **16 954.48 €**

Le compte administratif du **budget assainissement** laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de **- 10 178.54 €**
- Un résultat antérieur reporté de **28 976.25 €**

Résultat à affecter **18 797.71 €**

- Solde des restes à réaliser : 3 294€

Le besoin de financement s'établit à **124.48 €**.

Le résultat est affecté comme suit :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **18 797.71 €**

Au moment de passer au vote, Monsieur le maire quitte la salle de réunion laissant la présidence à Monsieur Pascal Carrion 1er adjoint.

Le 1er Adjoint déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le percepteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 du budget principal, du budget eau et du budget assainissement.

Il soumet ensuite au vote les comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité pour chacun des trois budgets : principal, eau et assainissement.

L'affectation des résultats du budget principal est adoptée à l'unanimité :

- Compte 1068 : **55 891.73 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **43 997.10 €**

L'affectation des résultats du budget eau est adoptée à l'unanimité :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **16 954.48 €**

L'affectation des résultats du budget assainissement est adoptée à l'unanimité :

- Compte 1068 : 0 €
- Compte 002 : report à nouveau : 18 797.71 €

A l'issue de ces votes, le maire réintègre la salle et reprend la présidence de ce conseil.

3) Budget principal : délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération		Crédits votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2021		Montant total	Crédits pouvant être ouverts (article L 1612-1 du CGCT)
20 - Immobilisations incorporelles						
2031	Frais d'études	1 000.00 €			1 000.00 €	250.00 €
204 - Subventions d'équip versées						
2041582	GFP Bâtiments et install	3 400.00 €			3 400.00 €	850.00 €
21 - Immobilisations incorporelles						
2116 / 21	Cimetières	10 000.00 €			10 000.00 €	2 500.00 €
2117 / 21	Bois,forêts	17 500.00 €			17 500.00 €	4 375.00 €
2128 / 21	Autres agenc. et aménag.	0.00 €	10 044.00 €	DM5	10 044.00 €	2 511.00 €

2151 / 21	Réseaux de voirie	59 370.59 €			59 370.59 €	14 842.65 €
21578 / 21	Autre matériel et outillage	5 000.00 €			5 000.00 €	1 250.00 €
2158 / 21	Autres matériels & outillage	0.00 €	75 000.00 €	DM2	2 956.00 €	739.00 €
			-70 000.00 €	DM3		
			-2 044.00 €	DM5		
TOTAL					108 270.59 €	27 317.65 €

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget PRINCIPAL 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = **108 270.59 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **27 317.65 €**, soit 25% de **108 270.59 €**.

Le conseil municipal se propose d'ouvrir au budget PRINCIPAL de la commune

- à hauteur de 12 840.00 €, des crédits par anticipation au chapitre 21 compte 2132 – Constructions bâtiments privés,
- à hauteur de 1 808.40 €, des crédits par anticipation au chapitre 21 compte 2182 – Matériels de transport,

Soit au total 14 648.40 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits qui s'ajouteront aux restes à réaliser 2021 déjà inscrits aux comptes 2132 et 2182 pour l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4) Durée des amortissements

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du C.D.C.T. qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

DUREES D'AMORTISSEMENT PRATIQUEES POUR LES BIENS ACQUIS APRES LE 01/01/2022

Compte	IMMOBILISATIONS	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée
		Biens dont la valeur est inférieure à 300€ TTC	1
INCORPORELLES			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
203	Frais d'études	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées	204xxxx1 Subventions d'équipement versées-Biens mobiliers, matériel et études	5
		204xxxx2 Subventions d'équipement versées-Bâtiments et installations	30
		204xxxx3 Subventions d'équipement versées-Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
		2046 Attributions de compensation d'investissement	30
205	Concessions et droits similaires	2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, progiciels	3
208	Autres immobilisations	2088 Autres immobilisations incorporelles	2

	incorporelles		
CORPORELLES			
212	Agencements et aménagements de terrains	Agencements et aménagements de terrains	20
213	Constructions	2131 Bâtiments publics 2132 Bâtiments privés 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions 2138 Autres constructions	50 30 à 50 30 à 50 30 à 50
215	Installations, matériel et outillage techniques	2151 Réseaux de voirie 2152 Installations de voirie 2153 Réseaux divers 21531 Réseaux d'adduction d'eau 21532 Réseaux d'assainissement 21538 Autres réseaux 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile 2157 Matériel et outillage technique 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs	10 à 50 10 à 50 10 à 50 10 à 50 10 à 50 10 à 50 6 8 6
218	Installations générales, agencements et aménagements divers	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers 2182 Autres Matériels de transport Voitures, tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos 2183 Autres matériel informatique Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique 2184 Autres matériels de bureau et mobiliers Bureaux, chaises, armoires, caissons 2186 Cheptel 2188 Autres Mobilier urbain, rayonnage, Four à micro-ondes, réfrigérateurs, téléviseurs magnétophones, lave linge, sèche linge, aspirateur, convertisseur, appareils photo, Coffres fort, armoires ignifuges, Appareils de levage-ascenseurs, jeux d'enfants, bancs, Équipements d'ateliers, de garage, sportifs	10 8 5 15 10 10

Adoption à l'unanimité.

5) Avenant à la convention pour la télétransmission et la supervision des données du service public d'eau potable

Le maire présente un avenant à la convention signée avec Véolia suite à l'ajout des compteurs sectoriels.

L'abonnement passe de 300€ à 900€ / an et la maintenance de 336€ à 615€ / an.

Adoption à l'unanimité.

6) Redevance occupation du domaine public

-RODP Gaz : La redevance due au titre de 2020-2021-2022 est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année,

La longueur totale de canalisation de transport de gaz naturel traversant la commune est de 9627 mètres, ce qui conduira à verser au titre de :

- la RODP 2020 la somme de $0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 9627) + 100 \text{ €} \times 1,26$ soit = 168,45 €.
- la RODP 2021 la somme de $0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 9627) + 100 \text{ €} \times 1,27$ soit = 169,79 €.
- la RODP 2022 la somme de $0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 9627) + 100 \text{ €} \times 1,31$ soit = 175,14 €.

Adoption à l'unanimité

-RODP Orange : Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

Artères du domaine public routier :

En souterrain : $41.29 \text{ €} \times 35.741 \text{ kms} = 1\,475.76 \text{ €}$

En aérien : 55.05 € X 18.993 kms = 1 045.56 €

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE : 1 475.76 € + 1 045.56 € = 2 521.32 €

La commune versera au titre de sa contribution 2021 au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 2 398.75 € équivalente au produit total de la RODP due par les opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2020.

Adoption à l'unanimité.

7) Demande de subvention FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) voirie communale VC 12

Le Maire informe le conseil de la possibilité de bénéficier d'une subvention de 80% pour la réfection de la voirie n° 12 située entre les étangs du Martinet.

Le chiffrage et les diagnostics sont en cours.

Après le retour de subvention, la commune aura 2 ans pour réaliser les travaux.

A l'unanimité, les élus valident ce projet de réfection de la voirie et la demande de subvention FEADER.

8) Eclairage public

Les derniers travaux ont été réalisés.

Pascal Carrion présente un devis pour l'installation d'un nouveau lampadaire à la Rive du Bois, proche de l'arrêt de bus et la dépose de 5 lampadaires.

Le conseil municipal valide le projet technique d'installation d'un lampadaire à la Rive du Bois, proche de l'arrêt de bus et accepte le devis du SYDESL d'un montant de 300€ HT

Adoption à l'unanimité.

9) Avis demande de certificat d'urbanisme opérationnel

Le Maire présente la demande de certificat d'urbanisme déposée par Monsieur Roland DEVELAY pour la parcelle 804 section B.

L'intégralité du conseil donne un avis favorable pour cette demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

10) Retour des commissions

Commission bois : les grumes doivent être enlevées par BBF afin de permettre aux usagers de réaliser les affouages.

Commission attractivité : prochaine réunion début avril avec le promoteur sur place.

Organisation de la fête patronale : Géraldine Ducreux présente le compte-rendu de la dernière réunion.

Fleurissement : des pots de couleur seront achetés pour le Bourg (rouge) ; les élus demandent le renouvellement progressifs des illuminations de Noël.

Commission de contrôle des listes électorales : réunion le jeudi 17 mars 2022 pour les élections présidentielles et le jeudi 19 mai pour les élections législatives. Madame Jeanine Durand est remplacée par madame Martine Ariztegui

11) Questions diverses

Commémoration du 19 mars 1962 : le Maire rappelle qu'une gerbe sera déposée au monument aux morts en présence des membres de la FNACA le samedi 19 mars à 08H00.

Le pompage du captage de la fontaine du fou n'est pas encore suffisamment exploité ; Pascal Carrion doit revoir le prestataire.

Chauffage de l'école : l'entretien de la chaudière assurée par une entreprise n'est pas satisfaisant. Une autre entreprise sera chargée de la vérification et du suivi.

La séance est levée à 22h00

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

